

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2016

Réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2016 à 20h30 à la Mairie de Champrond-en-Perchet, sous la présidence de M. Daniel BOSSION, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf M. DORDOIGNE.

M. BURON est désigné en qualité de secrétaire.

1. **Compte-rendu** – Lu et approuvé sans observation, le compte-rendu de la réunion du 30 juin 2016 est soumis aux signatures.

2. **Financement des travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable**

Les deux organismes bancaires, consultés précédemment, ont réactualisé leurs propositions de financement pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable.

Après en avoir délibéré, les offres de la Caisse d'Epargne sont retenues :

- Un prêt Relais de 125 000 euros au taux fixe de 0,50 % en attente du versement des subventions et du remboursement de la TVA.
- Un prêt long terme de 35 000 euros au taux fixe de 1,00 % sur une durée de 15 ans, soit une annuité de 2 516 euros.

Le Conseil Municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de ces emprunts.

3. **Pacte financier et fiscal de la CDC du Perche**

Le projet de pacte financier et fiscal de la Communauté de Communes du Perche, transmis à chaque commune adhérente pour avis, est présenté au Conseil Municipal.

Les objectifs du pacte se déclinent ainsi :

- Conclure un accord portant sur l'optimisation des ressources financières et fiscales, en vue de réaliser le projet de territoire.
- Assurer une solidarité financière entre la CdC et les communes membres.
- Conforter les services de proximité.
- Optimiser les dotations de l'Etat.

Un document, reprenant chacun des axes présentés et sur lesquels le Conseil Municipal est invité à se prononcer, est remis à chaque participant :

- Axe 1 : solidarité financière portant sur la répartition du FPIC, la mise en place de fonds de concours et le partage conventionnel de la TF des entreprises sur les ZA intercommunales.
- Axe 2 : harmonisation et solidarité fiscale portant sur la coordination des ajustements de taux de fiscalité directe et l'actualisation des bases fiscales (fiscalité ménage).
- Axe 3 : équipement du territoire et financement portant sur les contrats territoriaux de financements externes.
- Axe 4 : compétence et mutualisation portant sur les transferts de compétences et attributions de compensation, et le remboursement des charges des services mutualisés.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur chacun de ces axes présentés mais fait néanmoins remarquer que l'harmonisation des bases de la fiscalité ménage sur l'ensemble des communes de la CdC risque de créer des inégalités entre les communes rurales et la ville de Nogent-le-Rotrou.

4. Renouveaulement de l'adhésion à l'ATD

L'Agence Technique Départementale (ATD) d'Eure-et-Loir créée en 2012 à l'initiative du Conseil Départemental a décidé de s'adapter aux besoins des territoires en proposant aux collectivités des évolutions sur les dispositifs actuels ou de nouvelles missions (conseil financier, AMO en matière d'aménagement, de planification...), notamment dans les domaines de l'eau, de la voirie ou de l'urbanisme, tout en maintenant les modalités de cotisations actuelles jusqu'en 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accepter un engagement de principe auprès de l'ATD sur la période 2017-2020 pour la mission à laquelle la commune adhère déjà, à savoir : la voirie.

5. Situation budgétaire au 15/09/2016

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance d'un état de la situation budgétaire arrêté au 15/09/2016. Aucune remarque particulière n'est formulée.

6. Etat d'avancement des travaux

Monsieur le Maire fait un point sur l'état des investissements prévus au budget et réalisés : la canalisation d'assainissement à l'école a été remplacée, l'éclairage de la sente du Lavoir est en service, le portail à l'atelier municipal est posé, la balayeuse est livrée et les travaux de voirie sont en cours : l'aménagement sur le chemin de La Cour aux Guillers et les entrées de l'allée Désiré Huard sont terminés, restent les enduits à réaliser rue des Ormes, allée Désiré Huard et chemin de La Bahulière.

Les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable sont prévus pour le mois d'octobre.

7. Déplacements pour les besoins du service

Depuis le 01/09/2016, Mme MEAN occupe le poste d'agent de restauration et est chargée de l'approvisionnement de la cantine. Elle est pour cela amenée à utiliser son véhicule personnel.

Afin de garantir sa responsabilité au titre des dommages pouvant résulter de l'utilisation de son véhicule dans ce cadre, de même que pour les élus ainsi que les autres agents utilisant leur véhicule dans le cadre de réunions ou formations, un contrat « Mission collaborateurs et administrateurs » a été souscrit auprès de Groupama.

Par ailleurs, une indemnité kilométrique lui sera attribuée pour ses frais de déplacement entre sa résidence administrative et le fournisseur. Celle-ci sera calculée selon les taux fixés par arrêté du 26/08/2008 en vigueur.

8. Informations diverses

- M. VITAL, victime d'un accident dans le cadre privé, ne pourra pas reprendre ses activités avant un long moment : Monsieur le Maire propose de recourir aux services ponctuels du Comité de Bassin d'Emploi.
- Autorisation est donnée aux Sentiers du Perche pour emprunter les chemins communaux lors de leur randonnée pédestre le 09/10/2016.
- Les demandes de subvention du Conseil Départemental pour financer le Fonds d'Aides aux Jeunes et le Fonds de Solidarité Logement sont refusées.

- Les remerciements du Collège Brossolette et du FCCB, bénéficiaires d'une subvention communale, sont transmis à l'assemblée.
- Cinq familles sollicitent l'inscription de leur enfant en « Toute Petite Section » (TPS) à la rentrée de Janvier 2017 : le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de rencontrer la Directrice de l'école avant qu'elle ne prenne sa décision quant à leur éventuelle non-admission.
- Très peu de volontaires se sont manifestés cette année pour participer à l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Aucune activité ne peut donc pour le moment être proposée aux enfants.
- Les demandes d'acquérir un chariot ménage et un nouvel aspirateur pour l'entretien des locaux scolaires sont validées.